



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens

Vendredi 14 décembre 2007 à 19h00
Grande salle du Motty

Séance ouverte à 19 h 00.

Présidence: M. Philippe ECOFFEY, Président du Conseil communal

Appel: 62 membres présents lors de l'appel.
9 personnes excusées:
Mmes & MM. Bernard Calame, David Cananiello, François Chapuis,
Amédée Genton, Olivier Genton, Ariane Légeret, Jacques Neiryck,
Laurence Rusch, Carlo Volpi.
Arrivent plus tard : MM. Rabah Sam, Mehmet Sahingoz.
Absent. M. Daniel Savary.
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 1er novembre 2007.
3. **Préavis No 17/2007**
Modification du Règlement intercommunal sur la taxe de séjour.
Commission ad hoc le 22 novembre 2007, à 20h, Motty, salle des conférences. (sous l'hôtel de Ville).
Commission des finances selon convocation du Président.
4. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2008.
Rapport de la commission des finances.

5. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2008.
Rapport de la commission des finances.
6. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2008.
Rapport de la commission des finances.
7. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2008.
Rapport de la commission des finances.
8. Budget du SDIS intercommunal Chamberonne – Exercice 2008.
Rapport de la commission des finances.
9. Budget communal – Exercice 2008.
Rapport de la commission des finances.
10. Réponse au postulat Michel Farine intitulé « gestion informatique communale ».
11. Communications municipales.
12. Divers et propositions individuelles.
13. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.
14. Allocution de M. Philippe Ecoffey, Président du Conseil communal.

A l'issue de la séance, apéritif et repas de fin d'année.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier, la presse, nos Huissiers, le technicien et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes :

En préambule, je voudrais remercier les services concernés de la commune pour la décoration de la salle, décoration qui laisse présager des jours futurs de fête et qui, avant l'heure, nous prépare à ces festivités à venir.

D'autre part il transmet à l'Assemblée les salutations de M. Jacques Neiryck retenu en session à Berne.

Au chapitre de la correspondance

- Le 8 novembre dernier, j'ai reçu copie d'une lettre adressée par notre Municipalité à la Ville de Lausanne, Direction des travaux, service des eaux, pour les 30 carafes à eau qui nous ont été offertes et que vous trouvez sur vos tables.

Je demanderai à Monsieur Aitor Ibarrola de réitérer nos remerciements à son chef de service et je pense que nous pouvons applaudir ce geste sympathique.

- Le 10 novembre, j'ai reçu la lettre de démission de Monsieur Maurice Masson, Conseiller communal et membre du Groupe UDC.

Au chapitre des votations et élections

Le 11 novembre dernier, s'est déroulé le 2^e tour des élections au Conseil des Etats. Etaient en lice Mme et MM. Savary, Favre, Parmelin et Recordon.

Je vous communique les résultats pour notre commune:

Electeurs inscrits, 4'842

Bulletins exprimés, 1'777

Taux de participation, 36,7%

A l'instar de ce qui s'est passé pour l'ensemble du canton, c'est à une large majorité que le ticket Savary/Recordon s'est imposé dans notre commune.

Résultats: Géraldine Savary, 1'076 voix

Luc Recordon, 1'055 voix

Guy Parmelin, 643 voix

Charles Favre, 609 voix

Le 2 décembre dernier, nous avons procédé à la votation pour l'élection complémentaire à la Municipalité aux fins de remplacement de Monsieur Edouard Logoz, démissionnaire.

Comme vous le savez tous certainement, le résultat fait apparaître un ballottage, aucun des candidats n'obtenant la majorité au 1^{er} tour.

La participation à ce scrutin a été de 28,5%.

Nous avons comptabilisé 2005 bulletins dont 9 nuls.

Bulletins valables, 1996, majorité absolue 999.

Voici les résultats:

Obtiennent des voix :

Monsieur Michel Farine, 962 voix

Monsieur Didier Lannaz, 637 voix

Monsieur Michel Miéville, 376 voix

Voilà pour les élections. Je tiens ici à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la bonne marche des dépouillements de ces deux scrutins, qu'elles ou qu'ils soient Conseillères ou Conseillers, membres du bureau, huissiers ou employés communaux.

Et je leur donne rendez-vous pour après-demain...

Au chapitre des représentations

Le 3.11.07 - comme plusieurs d'entre vous, j'ai trouvé un prétexte quelconque pour me rendre à la déchetterie communale qui marquait ses 10 ans d'existence et organisait une petite fête pour l'occasion; j'ai pu apprécier la connivence entre les habitués et les responsables de cette déchetterie qui réservent à tout un chacun un accueil chaleureux et effectuent un travail remarquable

Le 5.11.07 - j'ai représenté le Conseil à la manifestation organisée pour la réception des nouveaux citoyens. J'ai eu la chance de côtoyer des jeunes, parvenus à leur majorité, de même qu'une très forte représentation des personnes ayant obtenu la nationalité suisse durant l'année.

Un moment de partage chaleureux avec des gens d'horizons très différents, soucieux pour certains de s'intégrer du mieux qu'ils peuvent et qui, dans la période controversée actuelle, m'ont remis en mémoire ce proverbe arménien:

« *Si ton cœur est étroit, à quoi te sert que le monde soit si vaste* ».

Le 1.12.07 - Soirée de gym de la société Actigym. L'occasion de vérifier une fois de plus l'enthousiasme et l'abnégation de nombreux bénévoles encadrant une jeunesse animée d'un excellent esprit sportif, et d'adresser, au nom du Conseil, des remerciements et félicitations au nombreux sportifs primés qui portent haut et loin (jusqu'au Québec) les couleurs de la commune.

Le 13.12.07 - Lancement pour la commune de la participation à la campagne européenne Display, laquelle vise à faire le bilan écologique des bâtiments et à l'afficher sur place de manière à sensibiliser sur la nécessité de prendre des mesures appropriées.

Au chapitre des manifestations à venir

Le 19.12.07 chantée de Noël par le petit chœur des écoles à l'espace Nicollier.

Le 02.1.08 - réception offerte à la population par la Commune à l'occasion de l'année nouvelle.

Le 28.1.08 - dans cette salle, remise des mérites de la Commune et de l'USL.

Le 24.2.08 - votations fédérales.

Et nous nous retrouverons le 6 mars prochain pour le 1^{er} Conseil 2008.

Voilà pour les communications présidentielles.

POINT 1 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Compte tenu de la démission de M. Maurice Masson, **M. le Président** propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Point 3 – Assermentation

Point 4 – Nomination d'un membre à la Commission foncière

Point 5 – Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme

Point 6 – Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal « Sécurité publique dans l'ouest lausannois »

Les points 3 à 14 devenant respectivement les points 7 à 18.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. **Au vote, l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.**

POINT 2 : APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 1^{er} NOVEMBRE 2007.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. **Au vote, le PV est accepté à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

POINT 3 : ASSERMENTATION.

Pour faire suite à la démission de M. Maurice Masson, le bureau a reçu la proposition de nommer Madame **Danièle Gutowski**, membre du groupe UDC. Cette proposition a été formulée conformément à l'article 67 de la Loi sur les exercices politiques.

Madame Danièle Gutowski est assermentée et rejoint les rangs des Conseillers sous les applaudissements.

L'effectif passe à **63 Conseillers présents.**

19h20 arrivé de M. Rabah SAM, l'effectif passe à **64 conseillers présents.**

POINT 4 : NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION FONCIERE.

M. le Président attend les propositions.

Au nom du groupe UDC, M. Michel Miéville propose **Mme Danièle Gutowski.**

Il n'y a pas d'autres propositions et **Mme Gutowski est élue** par acclamations.

19h25 arrivée de M. Mehmet Sahingoz, l'effectif passe à **65 conseillers présents.**

POINT 5 : NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'URBANISME.

M. le Président attend les propositions.

Au nom du groupe UDC, M. Michel Miéville propose **Mme Danièle Gutowski**.

Il n'y a pas d'autres propositions et **Mme Gutowski est élue** par acclamations.

**POINT 6 : NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
« SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS L'OUEST LAUSANNOIS ».**

Au nom du groupe UDC, M. Michel Miéville propose **Mme Micheline Brülhart**.

Il n'y a pas d'autres propositions et **Mme Brülhart est élue** par acclamations.

**POINT 7 : PREAVIS 17/2007 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERCOMMUNAL
SUR LA TAXE DE SEJOUR.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par le rapporteur M. Michel Miéville.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion sur les pages 1 à 5, la discussion n'est pas demandée, elle est close. Pour le Règlement, chap. 1 la discussion n'est pas demandée. Chap. 2 **M. Frédéric Hubleur** fait remarquer que l'alinéa concernant les étudiants a été abrogé dans la nouvelle version.

M. Charly Rothen, Municipal répond que la phrase est raccourcie dans le règlement, toutefois pour les étudiants qui ont un domicile secondaire sur la Commune pour plus de 90 jours, une répartition des impôts est faite avec la Commune et le Canton du domicile principal qui est ailleurs en Suisse.

M. le Président poursuit avec les chap. 3- 4-5, pour lesquels la discussion n'est pas demandée. Ensuite **M. le Président** en arrive à la Convention. Art. 1, art. 2 à 6, art. 7 à 13 la discussion n'est pas demandée. Art. 14 à 18, la discussion est ouverte. **M. Aitor Ibarrola** s'interroge sur l'utilité d'une « intercommunale » pour gérer ce fonds.

M. Charly Rothen, Municipal répond que maintenant comme dans d'autres associations, Ecublens en tant que Ville ne peut pas être toute seule et qu'il est important d'être dans une infrastructure comme celle de Lausanne pour mener à bien une telle action. On peut bien sûr se poser la question de savoir pourquoi Renens ne fait pas partie de l'entente. Jusqu'à maintenant Ecublens y a trouvé son compte, donc il s'agit simplement d'un changement avec la Recette et que le seul souci cosmétique est de pouvoir maintenir notre appui à Ecublens-Animations.

M. Aitor Ibarrola répond qu'il n'y a pas vraiment de cohérence intercommunale puisque Renens, n'y est pas, Prilly n'en fait pas partie et donc il se demande à quoi sert cette entente intercommunale ?

M. Charly Rothen, Municipal répond que c'est bien dommage que des Communes comme Renens et Prilly n'y adhèrent pas. On ne peut être que gagnant à en faire

partie. Il rappelle encore que la Commune a reçu un subside de frs. 33'000.—pour les panneaux lumineux.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis. La discussion n'est plus demandée, elle est close. **M. le Président** relit les conclusions du préavis 17/2007.

Au vote **le préavis est accepté** à une large majorité, il y a 4 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 17/2007 du 5 novembre 2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le nouveau règlement intercommunal relatif à la perception de la taxe de séjour.
2. d'approuver la convention intercommunale instituant la communauté touristique de la région lausannoise (entente intercommunale).

POINT 8 : BUDGET DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR LA CONCENTRATION DES EAUX USEES DE LA MEBRE ET DE LA SORGE, EX.2008.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote **le budget tel que présenté est accepté** à l'unanimité.

En conséquence : **Le Conseil communal d'Ecublens VD,**

vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, Renens et de Saint-Sulpice,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2008 tel que présenté par les Municipalités mentionnées ci-dessus concernant l'objet:

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 9 : BUDGET DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE, EXERCICE 2008.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote **le budget tel que présenté est accepté** à l'unanimité.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2008 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne.

POINT 10 : BUDGET DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DE LAUSANNE-VIDY, EX.2008.

M. le Président rappelle que le Conseil ne vote pas sur ce budget puisqu'il ne relève ni d'une entente intercommunale ni d'une association de Communes. Il passe toutefois la parole à M. Birbaum, rapporteur de la Commission des finances.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion sur ce budget, elle n'est pas demandée, elle est close.

POINT 11 : BUDGET DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR L'EXPLOITATION DU CHALET « LES ALOUETTES » A MORGINS, EXERCICE 2008.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote **le budget tel que présenté est accepté** à l'unanimité.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,

où le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2008 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes mentionnées ci-dessus concernant l'objet:

Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins VS.

POINT 12 : BUDGET DU SDIS INTERCOMMUNAL CHAMBERONNE, EX. 2008.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote **le budget tel que présenté est accepté** à l'unanimité.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par le S D I S intercommunal Chamberonne,

où le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2008 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget du S D I S intercommunal Chamberonne.

POINT 13 : BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2008.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum. Ce rapport est annexé dans son intégralité à ce PV. Annexe : 1

M. le Président propose de procéder comme suit pour ce budget. Ouverture de la discussion successivement sur les comptes de fonctionnement direction par direction et page par page, soit les pages 12 à 43. Ensuite sur les comptes de fonctionnement exprimés par nature pages 45 à 48, puis sur la récapitulation en page 11, puis sur le plan des investissements pages 50 à 55, puis sur les comptes d'investissements par

direction et par nature pages 57 à 65. Puis le préambule avant d'ouvrir à nouveau la discussion sur l'ensemble du budget. Il y a déjà 4 amendements formulés par la Commission des Finances et peut-être qu'il y en aura d'autres. Ils seront traités au fur et à mesure selon la chronologie des comptes concernés. **M. le Président** rappelle que les amendements doivent être déposés par écrit.

M. le Président ouvre la discussion sur les pages 12 à 17, **M. Michel Miéville** demande la parole, son intervention est en annexe de ce PV. (annexe 2).

M. le Président remercie M. Miéville pour sa prise de position mais souhaite continuer l'examen du budget. Page 12, il propose de traiter l'amendement no. 3 de la Commission des Finances et il le relit. 5 conseillers appuient cet amendement, qui est pris en considération. **M. le Président** donne la parole à **M. Pierre Kaelin, Syndic**. Au sujet de cet amendement, il rappelle que les traitements de base des Municipaux n'ont pas changé, il s'agit du montant des vacances. Notre Syndic rappelle qu'en 2007 les Municipaux sont largement sollicités lors de l'engagement de personnel, lors de la sélection des candidats, lors des interviews et parfois encore des dernières discussions avec les 2 ou 3 derniers candidats. Ceci représente énormément d'heures. En 2007 toujours, la Municipalité a été sollicitée dans différentes commissions intercommunales (ex. SDOL, PALM) et il est très important que la Municipalité soit représentée dans ces différentes commissions pour défendre les intérêts de notre commune. Il nous indique aussi que dans le magazine Bilan un article relève le coût par habitant par rapport à la Municipalité et que Ecublens se trouve en 3^{ème} position après Lausanne et Renens avec un montant de frs.28.51 par habitant, alors qu'à Belmont sur Lausanne le montant est de frs. 143.30. Il nous indique aussi que pour 2007, les vacances sont prises en compte du 1.12.2006 au 30.11.2007, le budget était de frs. 353'000.- et que le montant réalisé est de frs. 381'383.70 et ce qui prouve bien que le montant dans la proposition de budget 2008 à frs. 391'500.- est justifié. **M. le Syndic** rappelle qu'Ecublens est une Ville de 10'400 habitants et cela représente des charges supplémentaires.

M. Jean-Pierre Müller, aimerait attirer l'attention du Conseil sur le fait que nous allons nous prononcer sur un budget. Un budget est un élément important pour notre Conseil, c'est à ce moment là que le Conseil peut décider de quelle enveloppe elle va attribuer à notre Municipalité, ce n'est pas un simple instant à passer sur des chiffres parfois rébarbatifs. C'est aussi pour cette raison que le Conseil nomme une Commission des finances pour alléger le travail des Conseillers et aussi pour que cette Commission mette en exergue les points qu'ils seraient nécessaires de discuter. M. Müller rappelle que la Municipalité a proposé au mois d'octobre dernier un taux d'imposition de 66 et on pouvait s'attendre à ce que avec ce taux la Municipalité puisse présenter un budget équilibré, ce qui n'est pas le cas. M. Müller demande au Conseil d'être très attentif aux éléments que la Commission des finances a relevé. Les amendements présentés ont fait l'objet d'un travail et M. Müller compte sur le Conseil pour bien prendre en compte ces amendements.

M. Pierre Kaelin, Syndic, rappelle les incidences de la RPT qui sont relativement importantes pour notre Commune. Il faut « laisser passer la tempête » et ensuite à partir de 2009 il y aura de nouveaux éléments. Il y aura des éléments nouveaux par rapport à la législation, il y aura des taxes supplémentaires, taxe sur les poubelles par exemple, il y aura également dès 2009 pour les communes propriétaires du réseau électriques un droit d'usage du sol ce qui pourrait rapporter par rapport aux chiffres actuels environ frs. 200'000.-. M. Kaelin relève que pour l'instant nous n'avons pas de difficultés et que nous pouvons absorber ce déficit.

M. Jorge Ibarrola propose que le budget divise le poste traitement afin de donner une image plus claire entre les montants des traitements et celui de vacances et il remercie M. le Syndic de ces explications à ce sujet ce soir.

M. le Président met au vote l'amendement no. 3 de la Commission des Finances et il le relit. Au vote l'amendement est **refusé**. Il y a 17 oui, **33 non**, 14 abstentions.

M. le Président poursuit sur la page 12 pour l'amendement concernant le compte par nature 3185. 5 Conseillers soutiennent cet amendement et la discussion est ouverte sur l'amendement no.1.

M. Pierre Kaelin, Syndic, rappelle que dans le cadre des investissements futurs et surtout en raison de quelques modifications organisationnelles au niveau de la commune il y aura quelques études à faire. Avec le départ de la Police, il restera à Ecublens un poste de Ville au Motty et la place économisée sera utilisée pour donner un peu plus de place aux collaborateurs qui travaillent à l'Hôtel de Ville. Il y en aura d'autres, sécurité, circulation et nombre de petites études qui cumulées donnent un montant important. Il y a aussi le label cité énergie qui fait partie du programme de législature que la Municipalité souhaite obtenir. Il y a aussi des honoraires supplémentaires dans le cadre de l'informatique. M. le Syndic rappelle que c'est un budget, que la Municipalité va pas dépenser pour dépenser mais il insiste pour obtenir cette augmentation. Ces études devraient aussi nous permettre des économies dans la phase d'exécution.

M. Michel Miéville rappelle que lorsque la Municipalité présente un préavis, les frais d'études pour des travaux ou des routes sont compris dans le préavis.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il est nécessaire de faire une petite étude avant de présenter un préavis.

M. Christian Maeder, Municipal, informe qu'au mois d'avril dernier, la Municipalité a engagé un ingénieur en remplacement de M. Charly Rossier qui est parti à la retraite. Toutefois il faut bien relever qu'avec quelqu'un de compétent il faut lui donner les moyens de suivre. Les études réalisées sur le réseau routier permettent globalement de réaliser à terme des économies, cela peut paraître paradoxal mais si on investit dans le cadre d'une réfection routière quelques milliers de francs pour faire une étude préalable, on pourra à un moment donné gagner de l'argent. On saura mieux l'état de notre route, on aura fait venir une entreprise qui sera mandatée pour définir exactement quels seront les travaux que nous devons faire faire à l'entreprise

mandatée, ce qui évite de réaliser des travaux sur l'ensemble d'une route alors que nous pourrions faire faire finalement que ce qui est nécessaire. Ceci ce n'est que l'étude qui peut le dire et ce n'est pas un chef de service, même qualifié, même ingénieur qui peut le faire correctement, ce sont des études qui sont mandatées à des bureaux spécialisés qui viennent avec des machines pour tester la portance des routes et autres. Par ce principe là on peut être gagnant car la soumission sera précise, donc globalement on s'y retrouve.

M. José Birbaum, aimerait recadrer le débat en signalant qu'en 2006 nous avons dépensé 385'000.- pour les honoraires, dans le budget 2007, donc l'année que nous venons de vivre, ce poste a été augmenté de 200'000.-. Ce que nous demandons aujourd'hui ce n'est rien de plus que de maintenir cette augmentation de 200'000.- mais de laisser le même montant d'honoraires que nous avons prévu cette année. Le passage à la ville a été déjà vécu, en passant de 385.000.- à 570'000.- en une année, et maintenant on nous demande encore 100'000.- de plus.

La discussion est toujours ouverte sur l'amendement, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit l'amendement no. 1 de la Commission des finances.

Au vote **l'amendement est accepté** par 32 oui. Il y a 27 non et aucune abstention.

M. le Président poursuit à la page 13, la discussion est ouverte et il y a un amendement concernant le compte par nature 3011, il s'agit de l'amendement no. 4 de la Commission des finances. **M. le Président** relit l'amendement et demande si cet amendement est soutenu par 5 personnes. C'est le cas et la discussion est ouverte.

M. Pierre Kaelin, Syndic réaffirme qu'Ecublens est une ville et qu'elle se doit d'être représentée lors des différentes séances qui se tiennent à l'extérieur. Dans le cadre de ces séances régulièrement et il prend pour exemple les séances auxquelles participe M. Massy et dans lesquelles il n'y a que des techniciens. Même si M. Massy a une formation d'ingénieur, un urbaniste est nécessaire, A Chavannes et à Bussigny ces postes existent. De plus, lors de départ à la retraite d'un membre du personnel, la Municipalité à chaque fois se pose des questions. Est-ce que la personne à remplacer doit avoir le même profil, doit-on réorganiser le travail dans le cadre interne, toutes ces questions sont posées par la Municipalité. Il faut ajouter qu'actuellement au niveau du personnel il y a aussi surcharge de travail. A titre d'exemple et par rapport à la population M. Kaelin nous fait part des éléments suivants :

Renens 19'155 personnel EPT (équivalent plein temps) = 173

Ecublens au 31.12.06 79.69 EPT et aujourd'hui nous sommes à 75.09 EPT et on demande d'augmenter. Nous avons baissé parce que l'on s'est posé des questions par rapport à des engagements, sont-ils nécessaires tout de suite, peut on attendre 6 mois. Morges 14'750 habitants pour 228 EPT, c'est vrai qu'ils ont un bureau technique, des services industriels et donc il y a plus de personnes. Autre exemple Pully, 16'500 habitants avec aussi des services industriels sont à 202 EPT et pour terminer Prilly, proche d'Ecublens avec 11'170 habitants avec 95 EPT. M. Kaelin dit qu'il est important

de compléter les effectifs afin d'avoir les effectifs nécessaires pour que le personnel soit soutenu ainsi que la Municipalité. Tout à l'heure, nous parlions de vacances, avec l'engagement d'urbaniste qui se rendra aux séances et qui ainsi libérera M. Massy, M. Massy aura probablement moins de vacances, donc il y aura économie.

M. Aurelio Musio indique que lors de la préparation dans son groupe lundi dernier, on ne parlait pas que du poste d'urbaniste mais aussi de l'engagement d'un assistant pour M. Morano, qu'en est-il ?

M. Pierre Kaelin, Syndic confirme qu'effectivement la Municipalité a mis au budget l'engagement d'un adjoint à M. Morano. Pour l'instant il n'est qu'au budget et la Municipalité n'a pas encore pris de décision définitive. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'organigramme du centre technique des Esserts, mais c'est une restructuration qui se fait dans le temps. C'est vrai qu'il y a eu une demande d'un cadre pour l'engagement d'un adjoint car il a besoin de soutien et d'être remplacé lors d'absences diverses.

M. Jean-Pierre Müller aimerait savoir si dans le nombre de postes que vient d'annoncer précédemment M. le Syndic le personnel de la police est déjà retiré, car il a un tableau qui mentionne 103 personnes, est-ce que ce sont des EPT ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il s'agit du nombre de collaborateurs mais cela correspond bien à 75.09 EPT.

M. Alain Blanchoud pose la question de savoir pourquoi alors que l'effectif a baissé il faut plus d'argent.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il y a des augmentations statutaires, des augmentations du coût de la vie. Aussi, au niveau de la qualification souhaitée des personnes à l'engagement, cela aussi peut provoquer une augmentation, pour exemple si il faut remplacer une employée de bureau par une employée plus qualifiée, plus performante et qui évidemment va coûter plus cher. Mais, M. Kaelin souligne une fois de plus que chaque remplacement ou engagement fait l'objet d'une réflexion pour savoir quelle personne avec quel type de profil il faut engager.

La discussion n'est plus demandée sur cet amendement, elle est close.

M. le Président redonne lecture de l'amendement no. 4 de la Commission des finances.

Au vote **l'amendement est refusé** par 40 non. Il y a 17 oui et 5 abstentions.

M. le Président poursuit encore à la page 13, puis pages 14 et 15. Page 16 la discussion est demandée par **M. Alberto Perez**. Il se demande concernant le Préavis **17/2007** si les chiffres indiqués dans le Budget 2008 correspondent au préavis accepté ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que le montant global est juste mais que la clé de répartition correspond encore à l'ancienne clé.

M. le Président revient sur la page 16 du budget.

M. Michel Miéville s'interroge sur le compte 170.3114, achat de machines et matériel. Si il comprend le remplacement d'un tracteur datant de 1991, toutefois il aimerait

connaître le prix de ce tracteur et il aimerait savoir pourquoi aucune collaboration avec les communes voisines n'a été étudiée. Pour ces raisons il soutiendra l'amendement de la Commission des finances.

M. le Président prend le compte **170.3114** qui fait l'objet de l'amendement no. 2 de la Commission des finances. Il nous relit l'amendement no. 2. Cet amendement est soutenu par 5 Conseillers (ères).

La discussion est ouverte sur l'amendement.

M. Christian Maeder, Municipal aimerait signaler en préambule qu'il s'agit **du remplacement** d'un tracteur-tondeuse par un nouveau tracteur-tondeuse, cela doit être clairement dit pour que le débat ne soit pas faussé. Le tracteur datant de 1991 ne remplit plus sa mission, il est en bout de course et pratiquement inutilisable et ne peut plus être utilisé avec la tondeuse. En ce qui concerne les collaborations, il est surpris d'apprendre que rien n'a été fait avec les Commune voisines. Il y a eu de nombreuses séances avec les chefs de service et les Municipaux des voiries voisines et ils ont mis sur pieds un nouveau calendrier de ramassage des déchets pour le district de l'Ouest et dans le cadre de toute ces réunions il a été mis sur la table des discussions pour pouvoir échanger du matériel, voire même créer une centrale d'achat pour le district en vue des nouvelles acquisitions ou du remplacement. Donc la collaboration existe. Mais quand on parle de tracteur tondeuse, tout le monde en a besoin au même moment et ce tracteur tondeuse ne rentre pas dans la catégorie des outils qui pourraient être mis en commun. Cela dit M. Maeder nous certifie que les chefs de service sont sur la même longueur d'onde en ce qui concerne des outils plus pointus et qui sont utilisés moins souvent. M. Maeder leur fait confiance et veillera que pour ces outils une collaboration intercommunale existe. En ce qui concerne le tracteur, le montant est budgeté à 60'000.--. Un tracteur de ce type là coûte environ entre 30 et 35 mille francs, ensuite ce sont les équipements annexes qui viennent s'ajouter qu'il faut rajouter pour avoir un engin avec une utilisation rationnelle. La fourchette pour l'achat de ce tracteur se situe entre 52 et 57'000.-, les rabais ne sont pas encore discutés, le modèle n'est pas choisi, les employés ont pu tester des modèles mais pour l'instant rien n'est décidé.

M. Jean-Pierre Müller demande si c'est vraiment nécessaire de remplacer ce tracteur en 2008, vu que le budget est déjà serré. Si c'est pour des raisons de sécurité alors il pense qu'il faut le faire.

M. Christian Maeder, Municipal, répond que dans la vie rien n'est jamais nécessaire et rien n'est jamais urgent, ce qui compte d'abord c'est la santé et que si le Conseil communal souhaite enlever cet objet du budget communal 2008, il lui laisse libre choix de le faire mais il rappelle que cela ne sera pas forcément apprécié des employés qui toute l'année œuvrent au niveau des espaces verts.

M. Charles Anderegg qui côtoie les jardiniers confirme que le remplacement de ce tracteur est une véritable nécessité pour assurer la sécurité des employés. Malheureusement déjà 3 personnes ont déjà basculé avec le tracteur du côté de la

Coquerellaz alors que le nouveau qui a été essayé aux mêmes endroits dans des conditions extrêmes est une merveille.

La discussion n'étant plus demandée, **M. le Président** relit l'amendement no. 2 de la Commission des finances.

Au vote **l'amendement no. 2 est refusé** à une très large majorité. Il y a 11 oui et 6 abstentions.

M. le Président poursuit avec la page 17.

M. Michel Miéville souhaite déposer un amendement concernant le poste 18, transports publics pour le compte 180.3517.01. Cet amendement est annexé au présent procès-verbal.(annexe 3).

M. Aitor Ibarrola pense que cette demande ne peut pas faire partie d'un amendement mais plutôt d'un vœu à la Municipalité. **M. le Président** confirme ce que vient de dire M.Ibarrola et propose à M. Miéville de transformer son amendement en vœu. **M. Miéville** est d'accord et **le vœu** est transmis à la Municipalité (toujours annexe 3).

M. le Président poursuit avec la page 18, puis 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, pour toutes ces pages la discussion n'est pas demandée. Page 28, **M. Alberto Perez** souhaite déposer un amendement qui est le suivant : *le poste 430.3142, entretien du réseau routier, est réduit à frs. 300'000.-* car au vu de ce qu'il a pu analyser dans la commune certains travaux pourraient être reportés dans le temps.

M. le Président relit l'amendement et demande si 5 conseillers soutiennent cet amendement. C'est le cas et l'amendement est mis en discussion.

M. Christian Maeder, Municipal, répond que ce poste va se situer maintenant dans des zones aux alentours de frs 450'000.- à 500'000.- annuels d'entretien. Il faut savoir que ce réseau routier représente aujourd'hui plus de 70 millions au niveau de sa valeur marchande. C'est un patrimoine que nous avons le devoir d'entretenir afin de ne pas laisser aux générations futures la note ou l'ardoise comme on dit chez nous. Nous avons également hérité, contre notre volonté puisque nous avons recouru sans succès jusqu'au Tribunal Fédéral, en 2006, de 3,6km de route cantonale qui sont venus s'ajouter à notre réseau routier existant. C'est la raison pour laquelle ce poste entretien est devenu année après année plus conséquent. Même en mettant des entreprises en compétition cela reste très cher.

M. José Birbaum est sensible à l'effort demandé par M. Perez. Afin de rendre cette demande plus réaliste il propose de réduire le poste à frs. 400'000 et non à frs.300'000.-. Aussi il propose un sous-amendement dans ce sens. *Le poste 430.3142, entretien du réseau routier, est réduit à frs. 400'000.-.*

M. le Président demande si 5 conseillers appuient ce sous-amendement. C'est le cas et comme ce sous-amendement vient directement en confrontation avec l'amendement, selon le règlement du Conseil communal il va les opposer.

L'amendement et le sous-amendement sont mis au vote .**M. le Président** donne le résultat, c'est **le sous-amendement de M. Birbaum qui est choisi.**

M. Aitor Ibarrola complète l'argumentation technique de M. Maeder au sujet des travaux qui ne peuvent pas toujours être reportés. Il y a une planification et il pense que c'est correct de les faire maintenant et recommande au Conseil d'accepter le budget tel qu'il a été présenté.

M. Christian Maeder, Municipal rappelle que la valeur des routes est de plus de 70 millions et que si on appliquait les normes en vigueur pour le calcul du coût d'entretien pour un patrimoine de ce niveau là, ce ne serait pas 4 à 500'000.- annuels mais plutôt 7 à 800'000.- annuels. Avec M. Morano et avec la Municipalité il a été freiné et il est tombé d'accord pour rester dans ces eaux raisonnables et d'investir pour ce patrimoine 450 à 500'000.-. Aussi il propose au Conseil de ne pas procéder à des coupes l'année prochaine et il s'engage à maintenir ce niveau d'entretien à des niveaux qui se situent en dessous de frs. 500'000.-

M. le Président fait maintenant voter l'amendement de M. Birbaum par rapport au budget. Au vote **l'amendement est refusé par 36 non**, 24 oui et 5 abstentions.

M. le Président poursuit toujours à la page 27, page 28.

M. Michel Miéville propose un amendement concernant le compte 431.3123. Cet amendement est annexé au présent PV. (annexe 4). L'amendement est soutenu par 5 conseillers et il est mis en discussion par **M. le Président**.

M. Christian Maeder, Municipal regrette d'avoir mis la remarque, c'était juste la fibre écologique qui ressortait, il n'y pas d'augmentation par rapport au budget 2007, il n'y a pas d'augmentation même que le passage Aqualis coute frs.1'750.- qui seront absorbés par les économies d'énergie.

M. Alberto Perez reprend le préambule de l'amendement de M. Miéville et demande à la Municipalité dans quelle mesure elle serait d'accord de passer toute sa consommation au niveau Aqualis.

M. Pierre Kaelin, Syndic indique que le passage Aqualis au niveau des bâtiments est fait il ne restait plus que l'éclairage public. Le SIE a acheté un certain nombre de certificats afin de pouvoir développer les énergies renouvelables et les énergies hydrauliques. C'est la raison pour laquelle la Municipalité appuie ces certifications et a passé à Aqualis.

M. le Président au vu des réponses données demande à M. Michel Miéville si il maintient son amendement. **M. Michel Miéville retire son amendement.**

M. le Président poursuit toujours à la page 28, puis 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, pour toutes ces pages la discussion n'est pas demandée. Page 41,

M. Aurelio Musio, fait une intervention **au nom de Mme la Conseillère Ariane Légeret**, absente ce soir. Compte 710.3665.06. *En mai 2007 nous avons accepté dans les crédits complémentaires un montant de frs. 23'100.—pour une subvention Programme Bio R+.Ce programme nous a été expliqué dans les Communications municipales. Pour mémoire il s'agit d'une mesure pour les jeunes de 15 à 25 ans sans solutions professionnelles. On retrouve ce montant dans le budget 2008. J'ai deux questions. Pourrais-t-on avoir un retour sur ces premiers mois, un premier bilan avec le*

nombre de jeunes qui ont déjà intégré ce programme. Dans les Communications il a été précisé que la Conférence des Municipaux des affaires sociales allaient entreprendre des démarches pour sensibiliser aussi le SDE ainsi que le SPAS à ce problème, afin que, peut-être, cette mesure soit prise en charge par le Canton. Qu'en est-il de ces démarches ?

Madame Pasacle Manzini, Municipale, répond qu'elle vient juste de recevoir un communiqué qui dit que pour 2007, 5 dossiers ont été ouverts et qui représentent une charge de frs. 8'250.-. Toutefois elle ne peut pas dire encore où ces jeunes sont partis, apprentissage ou déjà en emploi, mais ce seront des informations qu'elle va obtenir pour nous en faire part. Concernant la 2^{ème} question une lettre est partie au SPAS et à l'Economie pour sensibiliser le Conseil d'Etat à la problématique que nous avons ici dans notre région et il nous été répondu le 19 juillet, par la direction générale de l'enseignement post-obligatoire, que notre demande a été transmis pour préavis au Conseil de l'EJVA (Entrée des jeunes dans la vie active). Pour le moment il n'y a pas d'autres nouvelles.

M. le Président poursuit toujours sur la page 41, puis 42, 43. Ensuite pages 45, 46, 47, 48. La discussion n'est pas demandée. Récapitulatif page 11 pas de questions. Pages bleues 50, 51, 52, 53, 54, 55. Puis pages 57, 58, 59, 60 & 61. Pages 63, 64, 65. Pour toutes ces pages pas de questions ni commentaires. Pages 1 à 4.

M. Alain Blanchoud aimerait connaître ce que la Municipalité entend dans les généralités par « l'apport de recettes nouvelles ».

M. Pierre Kaelin, Syndic rappelle que la législation nous obligera à parler de la taxe poubelle, ce sera déjà une recette supplémentaire. Aujourd'hui, la taxe poubelle est comprise dans l'impôt. En théorie, si on met une taxe poubelle on devrait baisser l'impôt, donc indirectement ce serait une non-augmentation du taux d'impôts et il y a d'autres taxes comme l'usage du droit du sol.

M. Alain Blanchoud remercie M. le Syndic et essaie de comprendre comment on va faire payer une taxe poubelle pour frs. 1'300'000.-- et comment on va avoir des taxes supplémentaires pour réduire le déficit actuel annoncé puisque c'est d'ordre structurel.

M. Pierre Kaelin, Syndic souligne qu'il n'a pas dit qu'il s'agit de compenser la totalité. La Municipalité attend de voir ce qui va se passer au niveau de ces nouvelles taxes. Il pourrait aussi y avoir de nouveau impôts par l'implantation de nouvelles entreprises sur la Commune. Ecublens essaie de faciliter l'implantation de nouvelles entreprises en les aidant à faciliter toute la partie administrative. Donc il s'attend aussi à des rentrées d'argent au niveau des impôts par rapport à ces nouvelles entreprises.

M. Jean-Pierre Müller revient sur les paroles du Syndic au sujet du droit du sol et souligne qu'il avait été plus ou moins décidé que nous nous étions engagés auprès des SIE de ne pas prélever des droits du sol durant 8 ans.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il n'a pas les termes précis du préavis mais c'était mentionné « au plus tard ». Dans le cadre du Conseil d'Administration des 4 communes ils ont pris l'option d'introduire plus tard. Il y aura un préavis qui sera

présenté aux 4 Conseils communaux et sur la base du préavis ils suggéreront de mettre cette taxe.

M. le Président poursuit toujours sur les pages 1 à 4, puis les pages 5 à 8. La discussion n'est plus demandée. **M. le Président** ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du Budget communal.

M. Alain Blanchoud souhaite intervenir et son intervention figure dans son entier en annexe de ce procès-verbal (annexe 5).

M. le Président indique que la discussion se poursuit sur l'ensemble du budget, elle n'est plus demandée, elle est close. Avant de passer au vote, **M. le Président** relit les conclusions qui figurent en page 9, point 4, conclusions auxquelles il va ajouter l'amendement no. 1 de la Commission des finances.

Au vote le budget 2008 tel qu'amendé est accepté à une très large majorité. Il y a 5 voix contre et 3 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Municipalité,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE
Après amendement

d'accepter le budget 2008 tel que présenté par la Municipalité.

L'amendement a la teneur suivante:

Les différents postes « Honoraires et frais d'expertise » sous no de compte par nature 3185 sont réduits de frs. 675'100.- à frs. 570'000.-. La Municipalité aura toute latitude pour procéder aux modifications des divers postes du budget de fonctionnement.

POINT 14 : REPONSE AU POSTULAT MICHEL FARINE INTITULÉ « GESTION INFORMATIQUE COMMUNALE »

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Farine demande la parole. Son intervention dans son intégralité est annexée au présent PV (annexe 6).

La discussion est toujours ouverte, la parole n'est pas demandée, elle est close.

POINT 15 : COMMUNICATIONS MUNICIPALES.

M. le Président rappelle que les communications municipales ont été envoyées par la poste afin que chacun puisse en prendre connaissance à son domicile. Il remercie les services du Greffe municipal de cette initiative.

La discussion est ouverte :

Point 8 : **M. Michel Miéville** demande la parole. Il souhaite poser quelques questions à la Municipalité concernant un rapprochement avec la Romande Énergie.

Questions :

- cette décision est-elle définitive ?
- est-ce que on ne brade pas notre patrimoine d'actionnaire ?
- d'autres collaborations ont-elles été étudiées ?
- quelles sont les conséquences pour le personnel de ces services.
- Le prix du kw/h sera-t-il adapté aux conditions de la RE on est-ce que nous conserverons celui de SIE SA.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond. : oui pour la première question, la signature interviendra le 21 décembre prochain chez le notaire. La création de cette nouvelle Société a été faite car SIE SA ne peut pas affronter le marché seul. Nous devons faire des rapprochements, ces rapprochements ne sont pas des fusions mais la création d'une nouvelle entreprise. La possibilité d'avoir d'autres collaborations a aussi été étudiée mais finalement c'est la solution de la participation à la nouvelle entreprise qui a été retenue. Au sujet des conséquences pour le personnel, il y a 5 postes concernés, la possibilité de transférer ces personnes dans la nouvelle société a été étudiée et des postes aux mêmes conditions ont été offertes, donc pour chacun un poste de travail a été garanti. Ces 5 personnes se sont vues attribuer un poste dans la nouvelle société. Deux ont préféré démissionner pour aller ailleurs. Au sujet du prix du Kw/h ce seront les prix de la nouvelle société.

M. Michel Miéville remercie M. le Syndic pour ses réponses. Il déplore simplement que c'est depuis 2006 que les premiers contacts ont été pris et qu'on l'apprend seulement à fin 2007. Il souhaiterait à l'avenir être informé plus rapidement.

M. le Président continue toujours au point 8.

M. Alberto Perez demande la parole, son intervention figure en annexe du présent PV. (annexe 7).

M. Aitor Ibarrola aimerait savoir, par rapport aux personnes qui n'ont pas accepté un poste dans la nouvelle société, si les postes proposés étaient équivalents ou sont-ils allés voir ailleurs parce qu'il y avait d'autres opportunités ?

M. Pierre Kaelin, syndic que les postes sont un peu différents mais tout de même assez proches.

M. le Président passe au point 9 des communications municipales.

M. Aitor Ibarrola a pris bonne note de la réponse. Il note par contre qu'on est limite entre l'énergie acquise et certifiée pure et celle qui est vendue.

M. le Président passe au point 10, 11, 12, 13, 14, 15. Pour tous ces points la discussion n'est plus demandée. La discussion est close sur les Communications municipales.

POINT 16 : DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alain Blanchoud demande la parole. Son intervention figure dans son intégralité en annexe de ce PV. (annexe 8).

M. Frédéric Hubleur a remarqué que lors de manifestations à la Grande Salle du Motty, la police est souvent présente en raison du parking hors des places de parcs et avec une attitude souvent agressive. Il se demande si il y a des consignes spéciales qui sont données lors des manifestations.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'aucune consigne n'est donnée. Il va encore se renseigner auprès du Cap. Treboux. Parfois le parking sauvage pose des problèmes de sécurité et alors la police se doit d'intervenir. Dans la mesure du possible la police met des cônes lors de manifestations pour éviter le parking sauvage.

A 22h06 départ de M. Rabah Sam, l'effectif passe à **64 Conseillers présents.**

M. Georges-Henri Chevallaz demande la parole, son intervention est en annexe de ce PV (annexe 9).

Mme Anne-Claude Gilli demande la parole, son intervention est en annexe de ce PV. (annexe 10).

M. le Président nous rappelle que nous sommes en présence d'une interpellation déposée par écrit. Elle doit être soutenue par 5 membres. C'est le cas, aussi est-elle mise en discussion.

M. Jean-Louis Radice demande qui fait partie de ce groupe de travail ?

Mme Anne-Claude Gilli répond qu'il y a une trentaine de personnes dans ce groupe, dont des personnes du Conseil intercommunal de l'AIC, des professeurs, des anciens professeurs, des Conseillers communaux d'autres communes.

M. Jean-Louis Radice souhaite que la liste exhaustive de ces personnes figure au PV. (cette liste sera remise pour annexe 11 au PV. lors du Conseil du 6 mars 2008).

Note du rédacteur: Mme Anne-Claude Gilli n'a pas été en mesure de faire parvenir cette liste pour annexe au procès-verbal. Le groupe dont elle fait partie n'a pas souhaité communiquer les noms.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale invite les Conseillers à ne pas entrer en discussion sur cette interpellation qui relève du non-respect de l'article 147 de la loi et ainsi de ne pas soutenir cette interpellation.

M. Alain Blanchoud intervient pour remercier la Municipalité. (Annexe 12).

M. François Massy, Municipal souhaite donner une information concernant le concours qui a eu lieu et concernant le réaménagement de la gare de Renens et environs. **Le projet " Rayon vert " a remporté le concours.**

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

POINT 17 : ALLOCUTION DE M. PIERRE KAELIN, SYNDIC.

Cette allocution est en annexe au présent PV. (annexe 13).

POINT 18 : ALLOCUTION DE M. PHILIPPE ECOFFEY, PRESIDENT DU CONSEIL.

Cette allocution est en annexe au présent PV. (annexe 14).

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance. Il est 22h35.

Ecublens, le 19 février 2008

Le Président

Le Secrétaire

Philippe Ecoffey

Michel Häusermann